
**COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT
FONCIER DES COMMUNES DE CHADELEUF, CHAMPEIX,
CHIDRAC, CLEMENSAT, COURGOUL, GRANDEYROLLES,
LUDESSE, MAREUGHEOL, MEILHAUD, MONTAIGUT-LE-
BLANC, NESCHERS, PARDINES, PLAUZAT, SAINT-
CIRGUES-SUR-COUZE, SAINT-FLORET, SAINT-VINCENT,
SAURIER, TOURZEL-RONZIERES, VERRIERES,
VILLENEUVE-LEMBRON ET VODABLE**

PROCES-VERBAL

de la séance du Mercredi 26 septembre 2024 à 8h30

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi vingt-six septembre à huit heures et trente minutes, la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier des communes de Chadeleuf, Champeix, Chidrac, Clémensat, Courgoul, Grandeyrolles, Ludesse, Mareugheol, Meilhaud, Montaigut-le-Blanc, Neschers, Pardines, Plauzat, Saint-Cirgues-sur-Couze, Saint-Floret, Saint-Vincent, Saurier, Tourzel-Ronzières, Verrières, Villeneuve-Lembron et Vodable constituée par arrêté du Président du Conseil départemental du Puy-de-Dôme en date du 03 février 2023, s'est réunie, à la salle des fêtes de Plauzat, sous la présidence de Monsieur Denis CAYLA, Commissaire-Enquêteur, désigné par le Tribunal Judiciaire de Clermont-Ferrand.

Après avoir été régulièrement convoqués,

Etaient présents avec voix délibératives :

M. Denis CAYLA, Président de la commission,

M^{me} Marie-Françoise FOUCAULT, représentant la Communauté d'Agglomération Agglo Pays d'Issoire,

M. Fabien SERVOL, représentant l'ONF,

M. Nicolas PORTAS, représentant les Services du Département,

M^{me} Marie-Laure BREVET, représentant les Services du Département,

M. Cyril COMPTE, représentant les Services du Département,

✓ Commune de Champeix :

M. Jean-Noël MARTIN, représentant les propriétaires forestiers – Conseil municipal,

M^{me} Martine COURTY, représentant les propriétaires forestiers – CRPF,

M. Roger LAURENMBOURLE, représentant les propriétaires forestiers – CRPF,

✓ Commune de Chidrac :

M. Patrick KINDT, Maire,

M. Patrice GUILHOT, représentant les propriétaires forestiers – Conseil municipal,

✓ Commune de Clémensat :

M. Bertrand LIGNAC, représentant les propriétaires fonciers,

M. Alain RIMBAUD, représentant les propriétaires forestiers – Conseil municipal,

✓ Commune de Courgoul :

M. Sébastien JAFFEUX, Maire,

M^{me} Marie-Hélène PAULZE, représentant les propriétaires forestiers – Conseil municipal,

M. Joël DELAVET, représentant les propriétaires forestiers – Conseil municipal,

✓ Commune de Grandeyrolles :

M^{me} Colette RAYNAUD, représentant les propriétaires fonciers,

✓ Commune de Ludesse :

M. Nicolas ALIZERT, Maire,

✓ Commune de Montaigut-le-Blanc :

M. Joël GEREMY, représentant les propriétaires fonciers,

✓ Commune de Neschers :

M^{me} Mireille SOLER, représentant les propriétaires forestiers,

✓ Commune de Pardines :

M. Pierre PAGESSE, Maire,

✓ Commune de Plauzat :

M. Jean DEVIGNES, Maire,

M. Jean-Denis MATHIAS, représentant les propriétaires fonciers,

M. Jean-Marie TOURNADRE, représentant les propriétaires fonciers,

M. Bernard GOURDET, représentant les propriétaires forestiers – Conseil municipal,

✓ Commune de Saint-Floret :

M. Patrick FOURY, représentant les propriétaires fonciers,

✓ Commune de Saint-Vincent :

M^{me} Monique POUDEROUX, représentant les propriétaires forestiers,

✓ Commune de Saurier :

M. Philippe DUBOST, Maire,

✓ Commune de Verrières :

M^{me} Chantal CHAMBE, représentant les propriétaires forestiers – CRPF,

Assistaient également à la séance, à titre consultatif :

M^{me} Célia PONSON, du Bureau d'études REALITES, chargée de la procédure de réglementation des boisements.

Étaient absents excusés :

M^{me} Pascale BRUN, Conseillère départementale,

M^{me} Elisabeth CROZET, Conseillère départementale,

M. Damien ROCHE, représentant la Communauté d'Agglomération Agglo Pays d'Issoire,

M. Roger Jean MEALLET – Maire de Champeix,

M. Guy MALLET, représentant les propriétaires fonciers – Clémensat,

M. Christophe PELLEGRINELLI – Maire de Mareugheol,

M^{me} Christiane ZIESSEL, représentant les propriétaires fonciers – Montaigut-le-Blanc,

M^{me} Sylvie DUBOST, représentant les propriétaires forestiers – Montaigut-le-Blanc,

M. Didier BUSSIERE, représentant les propriétaires fonciers – Pardines,
M. Jean-Pierre CHASSANG, Maire de Verrières,
M. Jean-Marc LABUSSIÈRE, Maire de Vodable,
M. Luc DENIS, représentant les services fiscaux,
M. Dominique LANAUD, représentant l'INAO,
M^{me} Myriam MANRY, représentant les Services du Département.

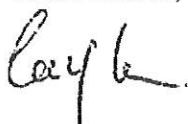
M. Nicolas PORTAS, Directeur Agriculture, Sylviculture et Alimentation, remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Président ouvre la séance à 8h45.

La CIAF étant composée de **200 personnes avec voix délibératives**, le quorum réglementaire doit représenter la moitié des voix dont celle du Président, soit 101 membres. **28 membres** avec voix délibératives dont le Président participent à cette séance, le quorum n'est pas atteint.

Le Président constate que le quorum n'est pas atteint. Ainsi, conformément à l'article R.121-4 du Code rural et de la pêche maritime, il précise que la commission ne peut valablement délibérer. En conséquence, il lève la séance à 8h50 et comme mentionné dans la convocation en cas de non atteinte du quorum, une nouvelle réunion de la CIAF est programmée ce jour à 9h00.

Le Président,



Denis CAYLA

Le Secrétaire,



Nicolas PORTAS